

LE SAINT DU JOUR

Lundi 15 février 2016 - 46^e jour de l'année

QUELQUES 15 FÉVRIER

Saint Claude

Né à Saint-Symphorien d'Ozon (Isère) en 1641, mort à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) le 15 février 1682. Il développa la dévotion au Sacré-Coeur. Les Claude sont dynamiques et gais. Couleur : l'orange. Chiffre : le 1.

1564 : Naissance de l'astronome Galilée (mort le 8 janvier 1642).
1710 : Naissance de Louis XV (mort le 10 mai 1774).
1954 : Boris Vian écrit la chanson « Le Déserteur » qui sera interprétée par Mouloudji.
1986 : Début de l'opération « Epeuvier » au Tchad.

1989 : Fin du retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan.
1999 : Arrestation du chef rebelle kurde Abdullah Öcalan par un commando turc au Kenya.
2013 : En Russie, une météorite se désintègre au-dessus de Tcheliabinsk, dans la région de l'Oural, blessant près de 1 200 personnes.

LE DICTON

« A mi-février, mi-grenier »

« Un couple devenu plus libre »

L'ENTRETIEN. Mariage, pacs, couple homo : le regard de **Pierre Dauplain**, notaire, sur 50 ans d'histoire.

Entretien : Yves DURAND
yves.durand@courrier-ouest.com

À vos débuts, à quoi ressemblait le couple qui s'adressait au notaire ?
Pierre Dauplain : « Le notaire voyait à l'époque des couples mariés ou qui allaient se marier. Mon père, dont j'ai pris la suite, se souvient du premier couple qui, dans les années soixante-dix, est venu à son étude pour acheter un bien sans être marié. Le cas était extraordinaire. »

Et le profil aujourd'hui ?

« Après avoir enregistré un pic il y a six ans avec 205 500 unions, l'engouement pour le pacs a baissé mais celui-ci fait toujours concurrence au mariage. La France a enregistré 238 500 mariages en 2013, et 168 000 pacs. Le mariage n'est plus le point de départ de la vie d'un couple, mais une sorte d'aboutissement. On y arrive assez souvent après plusieurs étapes successives : celle de la cohabitation, celle de l'achat d'un bien à deux, celle des enfants puis celle du pacs. Au premier enfant, du reste, on n'envisage pas encore de se marier ; le deuxième sera souvent le déclencheur. »

Pourquoi le mariage a-t-il perdu de son crédit ?

« Le maître mot, c'est la peur de s'engager, ce qui peut d'ailleurs paraître curieux : quand on achète à deux, on s'engage bien sur un projet et sur un crédit. Et avoir des enfants ensemble, c'est s'engager encore plus. Une autre réticence tient au coût du mariage, même si on n'est pas obligé de se marier en grande pompe. Je relève un dernier paradoxe : tout le monde dit que le mariage, c'est terminé, mais les salons du mariage connaissent le succès ! »

En regard, quels sont les avantages du pacs ?

« Le pacs est vécu comme moins engageant, plus soft et plus moderne qu'un mariage, plus facile à faire et à défaire. Il correspond à une société beaucoup plus éphémère que jusqu'aux années 70 ou 80 : la vie que nos parents avaient devant eux, c'étaient un couple, un foyer, un métier, un domicile. Le contexte a complètement changé. Le pacs offre une plus grande souplesse : on n'est pas obligé de divorcer si on ne s'entend plus. Et au regard de la fiscalité, il ne présente pas de différence avec le mariage : il bénéficie également d'une exonération de droits de succession pour le survivant. »

En quoi le pacs ne suffit-il pourtant pas ?
« Le couple éprouve le besoin de se protéger. Or le pacs ne crée pas de vocation



Paris, le 8 janvier. Notaire à Cachan (Val-de-Marne) Pierre Dauplain publie « 50 ans de mariage ». « On vient consulter le notaire aux moments les plus essentiels de sa vie. À ce titre, le métier est un observatoire privilégié de l'évolution des couples et de la société ». Photo Philippe DOBROWOLSKA.

hereditaire. Le couple non marié qui n'a pas d'enfants peut se pacser et faire un testament. Mais quand il y a des enfants, il est très compliqué, sans mariage, de parvenir à assurer au survivant l'usufruit d'un bien pourtant acheté en commun. Le pacs ne prévoit pas non plus de réversion des pensions de retraite.

Avec le mariage pour tous, le pacs a-t-il un avenir ?

« Le pacs a été créé pour offrir un cadre juridique et une reconnaissance aux couples de même sexe. Avec le mariage homosexuel, on pourrait penser en toute logique qu'il n'est plus nécessaire. En réalité, les Français se sont approprié le pacs, principalement les couples hétéros. Le pacs a acquis son identité propre et l'on aurait bien du mal à s'en passer. »

Peut-on dire que le couple est plus libre qu'autrefois ?

« Le couple s'est effectivement débarrassé du poids de son environnement : il ne craint plus le jugement ni des parents, ni du voisinage, ni de l'Église. La légalisation de la contraception a également marqué un tournant. En revanche, le couple a perdu en autonomie et en liberté économiques. Conséquence directe de la crise. »

Pourquoi proposez-vous de réformer le régime matrimonial légal ?

« Le régime actuel de communauté de biens réduite aux acquêts a été institué en 1965 ; il a été essentiellement créé pour protéger la mère au foyer. Ce schéma est beaucoup plus rare. Par ailleurs, les couples se forment de plus en plus tard, se séparent et se reformant, ils ont souvent déjà des enfants et un patrimoine constitué quand ils se marient. La société a tellement évolué en cinquante ans que le régime de séparation de biens représenterait mieux aux situations d'aujourd'hui. »

ITINÉRAIRE

1964 : naissance à Paris.
1984 : clerc de notaire dans l'étude de son père.
1996 : notaire titulaire.
2013 : rapporteur de l'Assemblée de liaison des notaires de France.
2015 : publie « 50 ans de mariage. Réflexions d'un notaire sur l'évolution du couple ces cinquante dernières années », L'Harmattan - Editions Pepper.